

Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

Congrès du Mans

**NUMÉRO
SPÉCIAL
CONGRÈS**

- > LE 66^e CONGRÈS DE LA FGR-FP > LA MOTION REVENDICATIVE
- > LES RÉOLUTIONS > LES VOTES DU CONGRÈS

**66^e
CONGRÈS
LE MANS**
2 - 3 - 4 AVRIL
2019



SPÉCIAL 66^e CONGRÈS

3. ÉDITORIAL

Un congrès offensif

4. LE 66^e CONGRÈS DE LA FGR-FP

5. NOTRE HÔTE

CONVIVIALITÉ

LE DÉBAT

6 - 14.

LA MOTION
REVENDICATIVE 2016

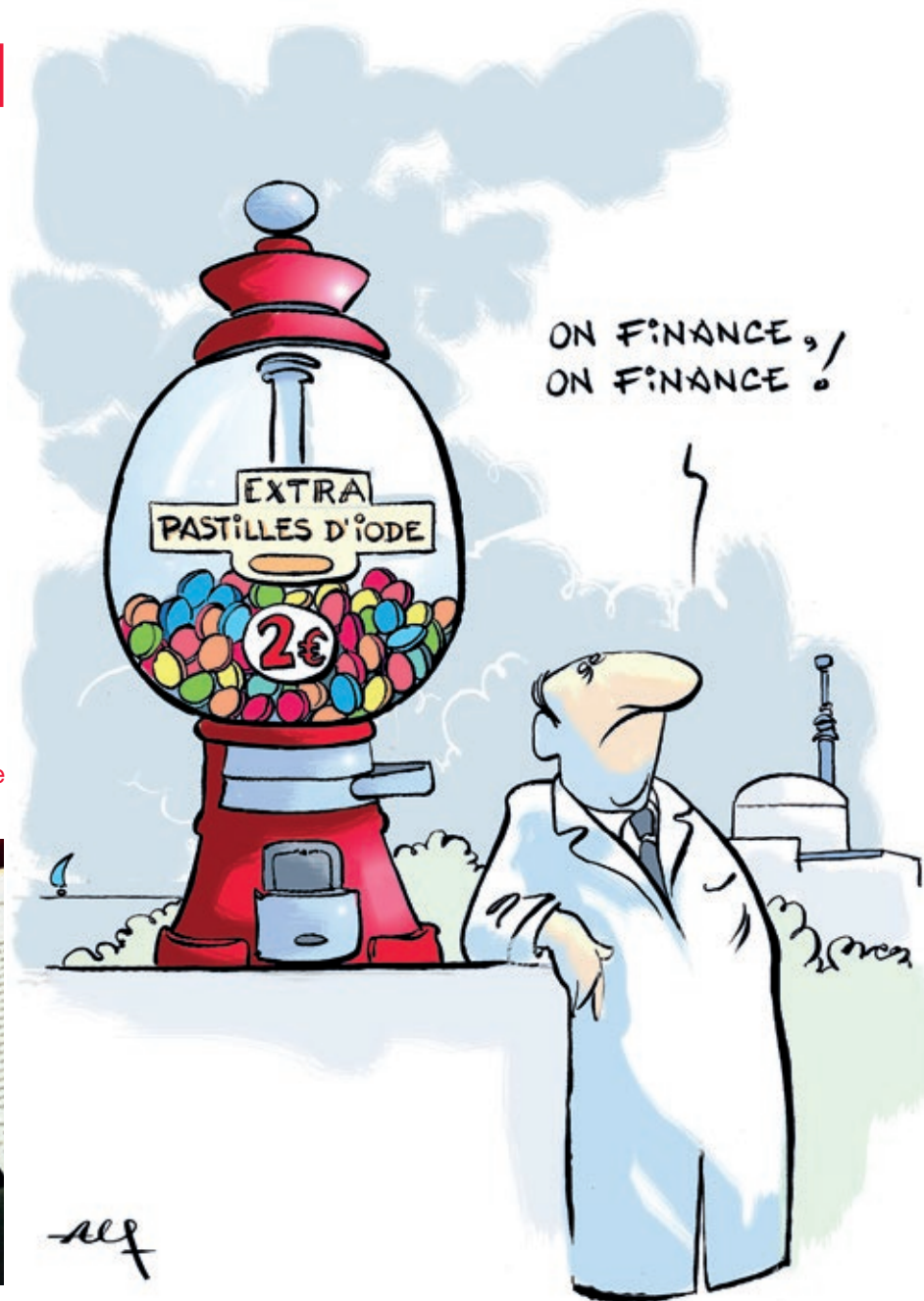
LE TEXTE VOTÉ

15. LES VOTES DU CONGRÈS

Vous pourrez lire dans le prochain numéro le texte sur la protection sociale voté au Congrès.



FLAMANVILLE



Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Marc Le Disert

Rédacteurs : Marc Le Disert, Jean-Pierre Laurent, Jean-Pierre Lançon, Jacques Fogliarini, Marc Veyrat

Abonnement annuel 2019 au *Courrier du retraité* : 6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : secretariat@fgrfp.org
Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation : Studio graph / v.roure (Sèvres)

Impression IPS, Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0322G06323

Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENCT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial **Marc Le Disert**, secrétaire général

Un congrès offensif...

Le 66^e congrès de la FGR-FP s'est clos par un appel à poursuivre et amplifier, dans l'unité des organisations de retraités, les mobilisations pour exiger des mesures urgentes et significatives... Et il y a urgence ! Urgence pour le pouvoir d'achat, urgence pour la Fonction publique, urgence pour la protection sociale, urgence pour la justice fiscale, urgence pour la reconnaissance des dix-sept millions de retraités du pays !

“ Soixante-dix ans de conquêtes sociales balayés. ”

Salariés et retraités sont les premiers à subir les politiques libérales mises en œuvre par ce gouvernement au profit des plus riches. Soixante-dix ans de conquêtes sociales sont balayés par le dogme de la mise en concurrence et de la rentabilité au mépris de l'égalité des territoires, de l'accès de tous aux services publics de proximité. Une nouvelle fois, le 11 avril, les retraités ont manifesté dans toute la France pour mettre fin à cette spirale libérale et exiger, comme l'a voté le Congrès, le développement de la Fonction publique et non sa remise en cause, le retour de l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires, le droit à

des soins de qualité pour tous, une aide personnalisée à l'autonomie à la hauteur des besoins, une fiscalité juste. Le 9 mai, les retraités apporteront leur soutien à la journée de mobilisation de la Fonction publique à l'appel de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires. Enfin, les débats passionnés et passionnants du congrès ont été l'occasion de rechercher les meilleurs arguments pour convaincre les retraités, bien au-delà de ceux qui militent dans les syndicats ou les associations, de participer aux actions et d'en imaginer des formes nouvelles, plus rassembleuses, plus visibles pour se faire entendre. Le congrès s'est attaché à permettre à tous les retraités d'apporter leur contribution à la réflexion et à l'action et leur proposer de rejoindre la FGR-FP.

■ Paris, le 23 avril 2019

Contraints par la pagination du *Courrier du retraité* et la densité des textes votés lors du 66^e congrès, nous publierons sur deux numéros – 226 et 227 – l'ensemble des motions du congrès.

LES MOTIONS SONT DISPONIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET



www.frgfp.org

Le 66^e congrès de la FGR-FP

Plus de 300 congressistes, réunis du 2 au 4 avril 2019 au Palais des congrès du Mans, se sont prononcés sur l'activité de la FGR-FP depuis 2016 et ont débattu des orientations et des revendications à porter.



“ La question fondamentale est bien celle du partage des richesses créées. ”

Le 66^e congrès, en cette année 2019, est porteur d'enjeux particulièrement importants pour les valeurs que la FGR-FP défend depuis toujours, valeurs de solidarité, de développement social, de liberté, de paix, d'esprit public et d'unité. Ce congrès s'inscrit dans un contexte international qui ne prête guère à l'optimisme, conflits incessants au Moyen-Orient depuis des années, recul de la démocratie avec le développement des gouvernements populistes d'extrême droite, symbole de la crise profonde du système ultralibéral dominant. C'est aussi cet ultralibéralisme qui organise une mise en concurrence mondiale dont la conséquence est la remise en cause des systèmes sociaux, le développement de la pauvreté et l'accroissement démesuré des inégalités.

EN FRANCE

La crise des gilets jaunes est un symptôme, révélateur d'une double crise sociale et politique.

Crise sociale, le pouvoir d'achat stagne globalement et recule pour beaucoup, le chômage se maintient à un haut niveau, le travail devient de plus en plus précaire, les inégalités s'accroissent jusqu'à en devenir indécentes. On le voit, la question fondamentale est bien celle du partage des richesses créées.

Crise politique, avec le mépris affiché envers les classes populaires d'un président et de ses ministres enfilant comme des perles les formules méprisantes et provocatrices.

C'est le fonctionnement même de la démocratie qui est mis à mal par un pouvoir qui ignore les organisations syndicales et associatives et refuse toute véritable négociation.

LES RETRAITÉ.ES

Nous sommes en train de vivre une véritable rupture, un recul de 70 ans après les déclarations d'Édouard Philippe affirmant clairement que les pensions de retraite sont des allocations sociales. À la Libération, lorsque les principaux régimes de retraite sont mis en place, l'évolution des pensions est, fort logiquement, alignée sur celle des salaires, considérant que le statut du retraité n'est que la continuité du statut de salarié. En 1992 pour le régime général et en 2003 pour la Fonction publique, première rupture du lien actif/retraité en alignant les pensions sur les prix. Aujourd'hui, il n'existe plus aucune règle. Les retraités sont devenus une variable d'ajustement !

Si cette situation de baisse régulière du pouvoir d'achat devait se poursuivre, si le décrochage sur l'évolution des salaires devait continuer à s'amplifier, en quelques années c'est à une véritable marginalisation des retraités à laquelle nous assisterions. Alors que dans le même temps la proportion de retraités dans notre pays ne va pas cesser d'augmenter, passant de 25 % de la population aujourd'hui à plus de 30 % d'ici quinze à vingt ans. La future réforme des retraites ne peut ni ne doit nous laisser indifférents.

D'abord parce que la mise en place d'un système unique par points sonnerait le glas du Code des pensions civiles et militaires et de la CNRACL et, donc, l'écroulement d'un pan entier du statut de la Fonction publique. Ensuite, la façon dont évoluerait annuellement la valeur de

service du point servirait de base à l'évolution de nos pensions.

Au-delà se pose plus fondamentalement la question du statut et de la place du retraité dans la société. Nous assistons, depuis quelques années, à une sorte de glissement sémantique. On utilise de plus en plus souvent l'expression « personne âgée » à la place de « retraité ». Alors que l'immense majorité des personnes âgées sont des retraités anciens travailleurs. Un retraité est, par définition, un ancien travailleur ayant produit des richesses, ayant versé des cotisations et, au nom de ces richesses créées et de ces cotisations versées, a des droits à pension.

L'ACTIVITÉ DE LA FGR-FP

Bien sûr, la question du pouvoir d'achat a été et reste centrale. Mais il a fallu aussi intervenir sur les questions fiscales liées à la CSG, sur les questions liées à la perte d'autonomie et à l'organisation et aux moyens de la santé. Et aussi, parce que c'est la vocation historique de la FGR-FP, sur les questions de Fonction publique et de services publics. Les six journées d'actions se sont traduites par des manifestations ou des rassemblements à travers tout le pays, rassemblant jusqu'à 200 000 retraités.

Le gouvernement n'a pas atteint son objectif d'opposer actifs et retraités et il a dû reculer partiellement par deux fois sur la hausse de la CSG.

Le Pôle des retraités, avec ses six associations dont la FGR-FP, regroupe plus de 150 000 retraités. La FGR-FP n'est pas pour rien dans l'évolution revendicative du Pôle des retraités qui, depuis mars 2018, appelle aussi aux manifestations. Depuis plusieurs années déjà, à la FGR-FP, nous

avons développé notre réflexion sur le statut et la place du retraité dans la société. Et c'est sous l'impulsion de la FGR-FP que le Groupe des 9 a tenu un premier colloque national sur cette question, suivi de colloques qui se sont ensuite multipliés dans les départements.

L'INFORMATION

Dans cette bataille des idées, l'information et les relations avec les médias sont essentielles. D'abord en direction de nos adhérents. À côté de la revue *Le Courrier du retraité*, lien essentiel, nous avons mis en place une lettre électronique, moyen rapide d'information. Pour les militants de la FGR-FP, au cours de la dernière période on ne compte plus les interviews, les participations aux débats tant radiophoniques que télévisés ou écrits. Aujourd'hui, la FGR-FP est clairement reconnue, par les journalistes, comme un interlocuteur représentant les retraités.

Il y a trois ans, lors de notre congrès de Caen en 2016, après le départ du SE-UNSA nous avons fait le pari de faire vivre et agir une FGR-FP pluraliste et unitaire, prenant en compte toutes les sensibilités avec son caractère à la fois syndical et associatif. Après un certain temps de flottement, c'est, aujourd'hui, la quasi-totalité des sections départementales qui fonctionnent, réfléchissent, agissent et publient des bulletins. Le combat des retraités pour la reconnaissance de leur statut et la satisfaction de leurs revendications nécessitera inéluctablement davantage d'engagements et de mobilisations. La FGR-FP avec ses spécificités, à la fois syndicale et associative, devra y prendre toute sa place. ■

Le débat

Plusieurs intervenants ont pris la parole à propos du rapport d'activité et de son complément. Tout en approuvant unanimement le rapport et les actions de la FGR-FP sur les trois dernières années, ils ont apporté des analyses qui ne peuvent qu'enrichir notre réflexion. Un thème essentiel a retenu l'attention des intervenants : les questions de santé. ■



Notre hôte

La municipalité du Mans avait invité les membres de la Commission exécutive nationale à une réception dans la salle des mariages de l'hôtel de ville. C'est Claude Jean, maire-adjoint à la vie scolaire, qui les a reçus, soulignant l'engagement de la ville pour le bien-être de ses retraités. ■

Convivialité

Le congrès est traditionnellement l'occasion de retrouver des camarades militants d'autres régions, et les moments de convivialité ont été nombreux tant au Palais des congrès, que, le soir, dans des restaurants ou au hasard des rues de cette si agréable ville du Mans.



L'équipe d'organisation locale et les jeunes étudiants bénévoles présents ont bien fait les choses pour que chacun passe un très bon moment. La FGR-FP a réaffirmé, d'une part, son principe d'unité des retraités au-delà des appartenances syndicales de ses adhérents et, d'autre part, son caractère pluriel en rappelant son ouverture aux retraités non syndiqués appartenant aux trois versants de la Fonction publique. Cette volonté d'union et cette camaraderie ont débouché sur l'habituelle convivialité qui préside à nos congrès. La soirée de clôture a été rythmée par une chorale rappelant les luttes sociales passées. Un moment chargé d'émotion, la clôture du 66^e congrès n'a pas failli à la tradition... Vivement le 67^e en 2022. ■

Motion revendicative 2019

La Fédération générale des retraités de la Fonction publique, réunie pour son 66^e congrès les 2, 3 et 4 avril 2019 au Mans, rappelle son attachement indéfectible aux principes et valeurs de la République, en particulier à la laïcité, aux libertés, à la fraternité et à la justice sociale. Elle soutient les peuples en lutte pour la démocratie.

La France traverse une crise sociale, territoriale, écologique et environnementale ainsi qu'une crise de la pratique démocratique. Le mouvement des « gilets jaunes » en est un des révélateurs.

Des fins de mois de plus en plus difficiles, un chômage élevé, des pensions amputées et une fiscalité favorisant les plus riches sont les principaux ferments de la crise sociale.

La FGR-FP exprime sa solidarité avec toutes celles et tous ceux dont les conditions de vie sont indignes d'un grand pays démocratique et économiquement développé.

“ La FGR-FP milite pour une société construite sur le respect des femmes et des hommes et sur la démocratie avec une juste répartition de la richesse nationale créée par le travail. ”

Elle milite pour une société construite sur le respect des femmes et des hommes et sur la démocratie avec une juste répartition de la richesse nationale créée par le travail.

Elle demande que les revenus du capital soient mis davantage à contribution.

Pour la FGR-FP, le paiement de l'impôt est un acte citoyen majeur dans une démocratie pour une société plus solidaire et plus humaine. Une

réforme profonde pour une fiscalité équitable doit être un des outils de cette redistribution. Les prélèvements obligatoires sont un moyen de redistribution des richesses au travers des services publics.

La FGR-FP demande qu'aux besoins de la population répondent des services publics, essentiels à la cohésion sociale et dotés des emplois indispensables.

Le développement des trois versants de la Fonction publique et le maintien du statut de ses agents participent d'un choix de société fondée sur des valeurs de solidarité, à l'opposé de la logique libérale.

La FGR-FP rappelle que le statut des fonctionnaires n'est, en aucun cas, un privilège mais la garantie de serviteurs de la République non inféodés aux responsables politiques.

Face à l'appauvrissement des retraités, la FGR-FP rappelle fermement que la pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit lié au travail et que son évolution doit être

liée à celle des salaires.

La FGR-FP juge nécessaire d'agir dans l'unité avec l'ensemble du mouvement social et des forces démocratiques de progrès, afin de faire aboutir les justes revendications des actifs et des retraités. Elle s'implique aussi dans le cadre de combats citoyens.

Elle appelle actifs et retraités à se syndiquer et les retraités de la Fonction publique à la rejoindre.

LA PLACE DU RETRAITÉ DANS LA SOCIÉTÉ

Actuellement, quatre générations se côtoient, qui ont toutes droit à une vie pleine et entière.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 25 à 30 ans. En cinquante ans les Français de plus de 60 ans sont passés de 5 % de la population à 20 % aujourd'hui et seront un Français sur trois en 2035 selon les démographes. Il faut donc que la société prenne en compte cette évolution et porte un regard positif et solidaire sur cette nouvelle étape de la vie.

La problématique « retraités » ne peut se résumer à une question économique de coût des pensions qu'il faudrait réduire. Il est inconcevable qu'une société moderne puisse fonctionner harmonieusement en excluant de son développement celles et ceux qui seront bientôt un tiers de la population. Cette situation nouvelle exige de prendre toutes les mesures pour accompagner cette évolution.

La place du retraité dans la société résulte de son statut d'ancien actif ayant acquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnel. À ce titre, la FGR-FP réfute et entend combattre l'amalgame qui tend à s'opérer entre personne âgée et retraité-e, comme le montre la quasi-disparition du terme « retraité » dans de nombreux discours politiques et textes gouvernementaux.



La commission
Fonction publique

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale, elle est un droit lié à un statut professionnel et aux cotisations versées. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur celle des salaires et elle s'oppose à la mise en place d'un système à points qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement.

Les retraités expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques (pouvoir d'achat des pensions, maintien, développement et organisation des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie...).

Les retraités ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique et contribuent à la vie économique du pays. Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, doit être affirmé, reconnu et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

Tout comportement relevant de l'âgisme, toute campagne d'opposition générationnelle est néfaste à l'ensemble de la société. Au contraire la solidarité entre générations, facteur

de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société. Chaque droit conquis par les retraités participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration dans le quotidien des retraités profite à l'ensemble de la population. La solidarité intergénérationnelle implique des choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne répond qu'en partie à ces grands objectifs.

La citoyenneté du retraité ne devrait pas se limiter au seul bulletin de vote. Les retraités ont pris leur place dans le mouvement social. Comme pour tout groupe social la démocratie impose de mettre en place des lieux et moments institutionnels de consultations et de débats spécifiques.

La FGR-FP appelle les retraités à s'organiser pour obtenir satisfaction. Elle demande sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraités. Elle revendique la mise en place d'un secrétariat d'État aux retraités sous l'égide du ministère du Travail.

C'est collectivement que les retraités gagneront une place mieux reconnue dans la société. ■

LA FONCTION PUBLIQUE

Le Fonction publique, avec le statut des fonctionnaires, doit rester un des piliers essentiels de la République parce qu'elle est un instrument de l'action publique et qu'elle garantit un traitement égalitaire des citoyens.

Le statut général de la Fonction publique est une pièce maîtresse du pacte républicain. Il représente d'abord une protection pour les citoyens. En protégeant les fonctionnaires de l'arbitraire le statut évite l'instrumentalisation de l'administration à des fins partisans. Les principes qui guident ce statut instaurent la confiance réciproque entre l'administration et les citoyens, un des fondements de la démocratie. Le statut du fonctionnaire est fait de droits mais aussi de devoirs qui garantissent son indépendance politique et sa neutralité envers le citoyen. Le droit d'expression du fonctionnaire en tant que citoyen doit être respecté.

Les droits et devoirs du fonctionnaire sont intimement liés. L'égalité d'accès à la Fonction publique, garantie par le concours, la séparation de l'emploi occupé et du grade



lié à la personne du fonctionnaire et une gestion paritaire mettent le fonctionnaire à l'abri des pressions politiques et économiques. C'est parce que ces droits sont garantis que le fonctionnaire peut exercer les devoirs liés à son statut que sont la neutralité, le secret professionnel, l'impartialité et l'égalité de traitement des citoyens. Si la Fonction publique doit se moderniser ce ne peut être que dans ce cadre et en renforçant les droits des fonctionnaires et les garanties des citoyens.

La Fédération générale des retraités de la Fonction publique est mobilisée pour la sauvegarde et le développement de la Fonction publique.

SYSTÈME DE RETRAITES

La négociation sur les retraites relève des organisations syndicales. Le système doit garantir l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans. Pour les fonctionnaires, le taux de remplacement doit rester de 75 % du traitement brut correspondant à l'indice des six derniers mois. Pour la FGR-FP, la pension doit être un traitement continué.

La FGR-FP rejette le système de retraite à cotisation définie par points envisagé par le gouvernement, qui aurait pour conséquence une baisse de toutes les retraites et pensions et l'absence de visibilité sur le montant et le taux de remplacement au moment de la liquidation des droits. Les projets actuels nourrissent de grosses inquiétudes sur les droits non contributifs (majoration pour enfants, périodes de chômage ou d'interruption d'activité et réversion).

Décotes et surcotes doivent être supprimées.

Les années d'études et de formation professionnelle, les carrières longues doivent être prises en compte. La réflexion sur la pénibilité sans remise en cause des dispositifs spécifiques aux fonctions publiques doit être poursuivie.

La validation, dans les meilleures conditions, des services de non titulaire dans la Fonction publique doit être rétablie.

La FGR-FP revendique que l'indemnitaire soit converti en indiciaire.

La FGR-FP, attachée au statut général des trois fonctions publiques, sera attentive aux revendications de leurs syndicats et soutiendra leurs actions, dans le cadre le plus unitaire et le plus rassembleur possible sur des bases claires et lisibles. Elle appuiera notamment toute action qui visera à garantir la pérennité du système de retraite par répartition, à prestations définies, pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière ainsi que celle de l'IRCANTEC et, pour la fonction publique d'État, le maintien de son inscription au budget de la Nation. Les propositions gouvernementales sur le régime universel par points créeront des conditions de recours aux retraites par capitalisation, comme le préconise l'Union européenne. La FGR-FP s'y oppose.

La FGR-FP rappelle sa condamnation du rôle et de la composition du comité de suivi des retraites

REVALORISER LES PENSIONS

La FGR-FP constate les grandes difficultés que rencontrent de plus en plus de retraités notamment ceux qui touchent de petites retraites dont une majorité de femmes. Depuis 1993, les conséquences des différentes réformes sur le niveau des retraites, les hausses du coût de la vie, le gel des pensions, les désindexations, les diverses mesures fiscales amputent sérieusement le pouvoir d'achat. Les écarts se creusent mécaniquement entre le niveau de vie moyen des actifs et celui des retraités. La FGR-FP s'opposera donc à tout nouvel allongement de la durée de cotisation et à un report de l'âge légal d'ouverture des droits, de même qu'à la création de tout nouveau seuil (pivot, charnière ou autre) qui permettrait de contourner les droits acquis. La FGR-FP demande la suppression de la hausse de la CSG.

“ Pour la FGR-FP, la question de la retraite s'inscrit dans un principe de solidarité entre générations. La FGR-FP réaffirme son attachement au code des pensions civiles et militaires. La relation entre les traitements de la Fonction publique et les pensions doit être rétablie. ”

La FGR-FP récuse la transformation de la pension de retraite en une allocation sociale ajustable selon les arbitrages budgétaires. Les retraites ne sont pas des prestations sociales mais des droits acquis par les cotisations salariales et fondés sur la solidarité intergénérationnelle.

Solidaire des actifs, futurs retraités, la FGR-FP agira aux côtés des syndicats de salariés pour la défense de

leur niveau de vie ainsi que pour la défense des services publics.

La FGR-FP condamne la désindexation des pensions sur l'inflation pour les années 2019-2020. Elle revendique que, pour une carrière complète, toute pension ou retraite soit au moins égale au SMIC. La FGR-FP revendique la revalorisation du minimum garanti de la Fonction publique sur la base des 85 % du minimum de traitement de la Fonction publique pour 15 ans de cotisations.

Malgré une augmentation de l'allocation de solidarité des personnes âgées (ASPA) qui relève de la protection sociale, celle-ci demeure inférieure au seuil de pauvreté. La

FGR-FP revendique qu'elle lui soit supérieure.

La FGR-FP revendique une véritable garantie de progression du pouvoir d'achat des retraités avec une attention particulière pour la catégorie C. Elle demande une revalorisation annuelle des pensions, sans délais, en fonction de l'évolution du salaire moyen des actifs. Elle demande la compensation intégrale des pertes subies.

La FGR-FP revendique la mise en œuvre des assimilations prévues lors de la création des nouveaux corps. En coordination avec les syndicats d'actifs, elle cherchera à faire accélérer le processus.

La FGR-FP revendique qu'une majoration compensatrice de vie chère dans tous les départements et territoires éloignés de la France continentale soit attribuée à tous les retraités de la Fonction publique. La FGR-FP revendique que soit assuré le financement de la continuité territoriale.

PENSIONS DE RÉVERSION

La FGR-FP défend le principe de pensions de réversion sans condition de ressources ni d'âge. Elle s'opposera à toute réforme qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires et les ayants droit. Elle revendique son élargissement aux couples pacsés ou vivant en concubinage notoire.

RÉSOLUTION SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES

La FGR-FP appelle à poursuivre l'action et à renforcer l'unité des organisations de retraités :

▶ POUR LA DÉFENSE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le statut de la Fonction publique, protecteur pour le citoyen comme pour le fonctionnaire, est aujourd'hui remis en cause.

Le Code des pensions civiles et militaires et les spécificités des trois versants de la Fonction publique en matière de retraite, déjà bien amputés depuis 2003, sont aujourd'hui profondément dénaturés par le projet de nouvelle réforme des retraités.

▶ POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES PENSIONS

Le pouvoir d'achat des retraités est sérieusement entamé. Rangé par le gouvernement parmi les allocations sociales, c'est le statut même de la pension qui est menacé.

Seule une indexation des pensions prenant en compte l'évolution des salaires évitera un appauvrissement généralisé de l'ensemble des retraités.

▶ POUR LE DROIT À DES SOINS DE QUALITÉ POUR TOUS

Les difficultés d'accès aux soins, liées au désengagement de l'assurance maladie, au reste à charge croissant, aux dépassements d'honoraires, à l'augmentation des compléments santé, à la démographie médicale et à la disparition de nombreuses structures, ne cessent de s'aggraver, notamment pour les pensionnés les plus modestes. L'accès aux soins doit être garanti pour tous.

▶ POUR UNE AIDE PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE À LA HAUTEUR DES BESOINS

Le financement de la prise en charge de la perte d'autonomie est actuellement largement insuffisant. La question de l'aide au financement de la prise en charge en EHPAD comme à domicile devient cruciale et urgente. La FGR-FP revendique une prise en charge à 100 % sous l'égide de la Sécurité sociale.

▶ POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE APPLIQUÉE AUX RETRAITÉS

Comme première mesure, une annulation de la hausse de la CSG qui participe de la baisse du pouvoir d'achat des pensions.

▶ POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Il faut redonner à l'État et aux services publics, sur l'ensemble du territoire, la place qu'ils devraient avoir au service des citoyens.

▶ POUR LA RECONNAISSANCE DES RETRAITÉS EN TANT QUE TELS DANS LA SOCIÉTÉ ET LEUR REPRÉSENTATION PAR LEURS ORGANISATIONS.

La FGR-FP s'engage à agir pour faire aboutir ces revendications prioritaires.

ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

La FGR-FP, préoccupée par les écarts de pension perdurant entre les hommes et les femmes, agira au côté des syndicats en vue de corriger ces inégalités. Elle sera vigilante sur le fait que ce ne soit pas un prétexte à opérer des économies au détriment des ayants droit.

ACTION SOCIALE ET CULTURELLE

La FGR-FP dénonce la carence notoire de l'action sociale et culturelle en faveur des retraités de la Fonction publique d'État. Elle revendique que l'État et ses services remédient à cette insuffisance. Elle revendique que, comme tout salarié, les fonctionnaires d'État, actifs et retraités,

puissent bénéficier de ces droits ainsi que d'une information nationale et régionale au moins annuelle.

La FGR-FP réclame une augmentation des crédits alloués à l'action sociale. Elle demande l'élargissement du champ des bénéficiaires de la prestation d'aide d'État au maintien à domicile et la hausse des plafonds de référence pour bénéficier de ces droits. Les crédits doivent être portés à la hauteur des besoins.

La FGR-FP demande de définir des droits nouveaux pour les retraités notamment en matière de logement, de transport et d'accès au numérique. L'accès et la pratique d'activités de natures culturelle et sportive doivent être favorisés.

REPRÉSENTATIVITÉ

Pour faire avancer ces revendications, la FGR-FP militera pour l'instauration d'une instance qui permette aux retraités, au travers de leurs organisations et associations représentatives, de négocier sur l'évolution de leurs conditions de vie et notamment de leurs pensions.

La FGR-FP demande que les organisations et associations de retraités représentatives continuent de siéger dans toutes les instances qui se substitueraient à celles où elles sont déjà représentées

La FGR-FP demande la création d'un secrétariat d'État aux retraités auprès du ministère du Travail. ■

DÉBAT SUR L'AVENIR DE LA FGR-FP

Depuis le précédent congrès, avec le départ d'une composante importante de la FGR-FP (Il s'agit du SE-UNSA), c'est une nouvelle FGR-FP, certes affaiblie, qui a vu le jour. Cependant, la FGR-FP a réussi à tracer sa route et définir clairement son cap.

Avec sa pratique de débats internes respectueux des différences, son implication dans le Groupe des 9, son activité au sein des CDCA et sa participation active dans l'animation du Pôle des retraités, la FGR-FP a renforcé son unité et son audience ne s'est pas affaiblie. Ce constat a été partagé par les congressistes.

Cependant, la viabilité de la FGR-FP est loin d'être assurée. La FGR-FP est en effet confrontée à des difficultés de renouvellement et il s'agira d'inverser cette tendance, en s'appuyant sur ses spécificités :

- › seule organisation de retraités exclusivement Fonction publique, à la charnière du monde syndical et du monde associatif,
- › symbole, à la fois, d'unité et de diversité,
- › une structuration départementale au plus près des adhérents,
- › une expertise certaine dans les domaines de la santé et de la perte d'autonomie.

Il faudra :

- › **élargir son horizon et établir des relations avec certaines associations** (défense des services publics de proximité ou caritatives) auxquelles participent de nombreux retraités,
- › **aborder tous les thèmes autour du social, du culturel** : logement, loisirs, vacances, culture...

La FGR-FP, au regard de la diversité des origines sociales et professionnelles de ses adhérents, peut permettre de regrouper un plus grand nombre d'adhérents directs et d'autres syndicats et groupements d'affiliations différentes.

Tout cela fait de la FGR-FP un lieu de réflexions et d'organisations de débats d'une grande richesse. Ainsi, le statut et la place du retraité, le pouvoir d'achat et la retraite, la politique de santé et la dépendance, l'injustice fiscale sont autant de sujets que la FGR-FP approfondit en permanence. Cette réflexion lui permet d'être une force de propositions et d'action.

Le renforcement militant de la FGR-FP sera donc une des priorités pour continuer à faire vivre une voie originale qui participe au renforcement de l'unité de l'ensemble des retraités.



LA FISCALITE ET AUTRES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

« *La contribution commune aux charges de la Nation doit être également répartie entre tous les citoyens à raison de leurs facultés* ». (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 - article 13).

La FGR-FP dénonce la remise en cause des principes républicains fondamentaux que sont le consentement à l'impôt, l'égalité des citoyens devant l'impôt mais aussi l'absence de cohérence ou d'explication républicaine de l'impôt dans le fonctionnement de l'État.

Un État démocratique et républicain n'existe pas sans impôt. Elle estime que celui-ci doit assurer et permettre de développer un service public de qualité contribuant à une juste redistribution de la richesse nationale. Elle rejette l'idéologie dominante qui, en prônant la diminution des impôts, notamment pour les plus riches, creuse la dette tout en réduisant les services publics et la protection sociale.

La FGR-FP dénonce, au sein de l'UE, une dérive inégalitaire de la fiscalité qui transfère la charge fiscale :

- › des revenus du capital vers ceux du travail et vers la consommation ;
- › des entreprises vers les particuliers ;
- › des contribuables aisés vers les contribuables moyens et modestes ;
- › de l'impôt direct vers l'impôt indirect ;
- › de l'impôt progressif vers l'impôt proportionnel ;
- › de la fiscalité d'État vers les collectivités locales.

La FGR-FP condamne les hausses de la TVA et des impôts sur la consommation qui pénalisent les plus modestes.

La FGR-FP condamne également la concurrence fiscale prédatrice qui alimente une optimisation fiscale de plus en plus agressive aboutissant à réduire les impôts des très grosses entreprises dont les multinationales et des plus grandes fortunes.

La FGR-FP condamne aussi l'évasion et la fraude fiscales ainsi que les règles abusives d'optimisation fiscale qui atteignent des sommes comparables au déficit budgétaire de l'État et exige l'augmentation des moyens matériels, juridiques et humains nécessaires à la lutte contre ces Infractions et délits.

Elle rappelle que l'assiette, le recouvrement et le contrôle de l'impôt sont des missions régaliennes qui doivent être assurées par des services de

l'État et en condamne toutes les externalisations.

La FGR-FP condamne la suppression des services publics de proximité, la dématérialisation systématique des procédures sans alternative d'accueil humain.

La FGR-FP dénonce également les dérives ultralibérales qui accroissent les inégalités au profit des très riches et au détriment des classes moyennes et des plus démunis.

La FGR-FP demande la création d'un bouclier social de nature à atténuer les pertes d'avantages sociaux attribués en fonction de l'IR. Il devra tenir compte du revenu disponible réel après impôt.

La FGR-FP rappelle que les objectifs de la fiscalité sont de financer l'action publique et de réduire les inégalités.

La FGR-FP appelle à une réforme fiscale de grande ampleur qui garantisse une réelle justice sociale et rappelle à cet effet ses revendications.

POUR LES IMPÔTS D'ÉTAT

› Donner la priorité à l'impôt sur le revenu, impôt progressif et universel plus juste que l'impôt proportionnel, permettant une meilleure redistribution des richesses

› Réduire la part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les recettes

fiscales notamment sur les produits de première nécessité (taux zéro) et les produits de l'agriculture biologique de proximité.

› Obtenir, dans le cadre d'une politique européenne concertée, la transparence sur la répartition entre les pays des résultats des entreprises et les imposer sur tous leurs bénéficiaires dans le pays de leur réalisation.

“ La FGR-FP rappelle que les objectifs de la fiscalité sont de financer l'action publique et de réduire les inégalités. ”

› Continuer d'intégrer l'ensemble des revenus du capital dans l'assiette de l'impôt sur le revenu ce qui est loin d'être le cas dans le cadre de la dernière loi de finances où les mesures fiscales prises sont de nature à les faire échapper à l'impôt, (Flat-tax, exit tax).

› Remettre à plat les niches fiscales en réexaminant leur utilité sociale, économique et écologique. Il convient de revoir notamment les niches fiscales sur l'immobilier, investissements locatifs, qui permettent de réduire considérablement les impôts.

POUR LA FISCALITÉ LOCALE

Les ressources des collectivités locales proviennent d'une part de dotations versées par l'État, d'autre part des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières, droits d'enregistrement...).

Les collectivités locales et plus particulièrement les communes doivent faire face à une baisse croissante de leur dotation et à la réforme de la taxe d'habitation visant à exonérer totalement 80 % des foyers fiscaux de leur résidence principale en 2020, avec la volonté d'exonérer de cette taxe les 20 % restants.

Par ailleurs, le désengagement croissant de l'État envers les collectivités

locales, en matière de voirie, de lutte contre les inondations (GEMAPI) et de gestion des risques, etc. et la disparition des contrats aidés, sans compensation par des créations de postes de titulaires ou statutaires, ne sont pas de nature également à permettre aux collectivités de rendre un service public à hauteur de l'attente de leurs administrés.

En la matière, toute réforme fiscale doit donc répondre à l'attente des collectivités sur leur autonomie financière et leur capacité à être maître de leur budget mais aussi à corriger les injustices actuelles de la fiscalité locale.

L'impôt local basé sur des valeurs locatives

(taxe d'habitation et taxe foncière) est un impôt injuste, inégalitaire en fonction du lieu de résidence qu'il convient de corriger et dont l'assiette repose sur des valeurs locatives obsolètes réactualisées tous les ans de manière uniforme qui datent de 1970.

Dès lors, tout en n'augmentant pas la pression fiscale par la création d'un nouvel impôt, il convient de manière générale de :

› Réactualiser et harmoniser les bases d'imposition et mieux prendre en compte les facultés contributives de chacun et développer des mécanismes transparents de péréquation.

› Veiller, d'une part, à la pleine compensation de façon pérenne et au même niveau de l'impact de la disparition partielle puis, le cas échéant, totale de la TH pour les budgets des collectivités territoriales, d'autre part, à ce que sa suppression ne se fasse pas au détriment du contribuable par la création d'un nouvel impôt ou d'une augmentation d'un impôt existant.

› Lutter contre les effets néfastes et inégalitaires de la décentralisation, en accompagnant systématiquement les transferts de compétence de tous les financements nécessaires.

POUR L'IMPÔT SUR LE REVENU

Tout en continuant à affirmer notre opposition à la CSG :

› Refuser la fusion IR-CSG, annoncée par l'instauration du prélèvement à la source (PAS), afin de garder un budget spécifique pour la Sécurité sociale.

› Condamner le PAS qui est discriminatoire au détriment des salariés, retraités et chômeurs et qui, contrairement aux affirmations gouvernementales, ne se justifie ni comme « une réforme de modernisation de l'impôt » ni comme une « mesure de simplification ».

La généralisation de la déclaration pré-remplie, le succès des moyens de paiement dématérialisés, le taux de recouvrement proche des 100 % à la clôture de l'exercice, les importants gains de productivité réalisés par l'administration fiscale, la surcharge de gestion pour les entreprises, le risque de dégradation des relations de travail dans l'entreprise et l'atteinte portée à la manifestation du consentement à l'impôt, pour ne citer qu'eux, étaient autant d'arguments s'opposant à une réforme d'une telle ampleur. Elle n'apporte, en fait, que le bénéfice d'une contemporanéité restant aléatoire au regard des difficultés qu'il y aura à la gérer. La complexité de la mise en œuvre de l'ensemble sur le plan pratique laisse en effet présager nombre de dysfonctionnements dont risquent de pâtir les contribuables, les entreprises, voire même le budget de l'État compte tenu des incertitudes qui subsistent quant au taux de recouvrement de l'impôt dans ces conditions.

› Supprimer l'obligation de déclaration de l'impôt sur le revenu par voie dématérialisée pénalisant les personnes ne maîtrisant pas les nouveaux moyens de communication (internet), notamment les personnes âgées.

› Améliorer la progressivité du barème en augmentant significativement le nombre de tranches et en pérenniser l'indexation annuelle.

› Relever les taux d'imposition des tranches supérieures du barème.

- › Maintenir le plafond de l'abattement fiscal DOM.
- › Envisager, dans le cadre d'une réforme fiscale réellement juste, une participation, même symbolique, de tous les contribuables à l'impôt sur le revenu pour renforcer le sentiment d'appartenance à la République.
- › Soumettre au barème progressif l'ensemble des revenus des capitaux mobiliers, toutes les plus-values et les salaires déguisés de dirigeants et cadres d'entreprises, notamment sous la forme de stock-options, parachutes dorés et retraites chapeaux.
- › Condamner la création du prélèvement forfaitaire unique (PFU), *flat-tax*, qui permet aux revenus du capital mobilier d'échapper au barème progressif de l'impôt et de n'être imposés qu'à 12,8 %.

POUR LES IMPÔTS SUR LA CONSOMMATION

- › Améliorer l'incitation fiscale, sous forme de crédit d'impôt, pour favoriser les aménagements et adap-

tations des logements, favoriser et poursuivre la transition énergétique,

- › Appliquer la TVA au taux zéro sur les produits de première nécessité, rétablir le taux majoré sur les produits de luxe et abaisser les taux sur les autres produits et services en accompagnant les baisses de taux d'un dispositif garantissant que le bénéfice en sera retiré par le consommateur.

POUR LES AUTRES IMPÔTS ET TAXES

- › Revoir l'imposition du patrimoine et de sa transmission, avec une taxation plus progressive des héritages et en imposant plus fortement les hauts patrimoines.
- › Exiger la suppression de l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) et la création d'un véritable impôt sur la fortune en élargissant son assiette à l'ensemble des patrimoines mobiliers et immobiliers.
- › Orienter la fiscalité écologique vers une politique tournée vers l'environnement dans une démarche incitative et socialement acceptable qui ne

soit pas utilisée comme l'alibi d'un transfert de certains impôts vers la consommation.

- › Soumettre le crédit impôt recherche à une obligation contractuelle de créations de nouveaux moyens de recherche pour en faire un instrument efficace de transfert des connaissances vers l'industrie et se donner les moyens de contrôler réellement son utilisation.
- › Supprimer les taxes sur les mutuelles de santé.

POUR LA FISCALITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

La FGR-FP dénonce la concurrence fiscale entre les États membres, favorisant l'évasion fiscale et préjudiciable à l'emploi, à l'environnement, aux droits sociaux et aux services publics. Il faut :

- › Instaurer un espace juridique, fiscal et social européen avec des procédures et des instances de contrôle démocratiques. La création d'un parquet européen devrait permettre





d'enquêter et de lancer des poursuites en cas d'infraction portant atteinte aux intérêts de l'union (détournement de subventions, fraudes sur les fonds structurels, fraude sur la TVA transfrontalière),

› Harmoniser au niveau européen voire international (lutte contre les GAFAM), les bases puits, progressivement les taux de l'impôt sur les bénéficiaires distribués par les sociétés et le moduler en fonction de leur politique en matière d'investissement sur le sol national (lieu de création de la richesse), de recherche, d'emploi et d'environnement

› Lutter contre le dumping fiscal et social par l'harmonisation des bases imposables et le relèvement des taux et mettre en place les instruments nécessaires à cette fin. L'adoption par le Parlement européen de l'assiette commune consolidée à l'impôt sur les sociétés (ACCIS) doit être accompagnée par l'harmonisation des taux d'imposition qui est le second critère pour calculer l'impôt sur les sociétés.

› Publier l'imposition pays par pays (règle du reporting) des entreprises pour lutter contre la dérive des prix de transfert abusifs.

› Mettre en place une convergence d'assiette (pour en finir avec la fraude carrousel) et des taux en matière de TVA.

› Combattre la fraude et l'optimisation fiscale par la suppression réelle des paradis fiscaux, la levée du secret bancaire et la mise en œuvre d'une politique de coopération et de coordination des administrations fiscales sur le plan européen, notamment par la mise en place d'une

“ La FGR-FP appelle à une véritable réforme d'ampleur qui garantisse une réelle justice fiscale et une meilleure répartition des richesses. ”

véritable procédure d'échanges d'informations et de renseignements entre tous les États de l'Union sans oublier le renforcement en moyens matériels, législatifs et humains des administrations financières et de justice des États membres de l'UE.

› Taxer les opérations et transactions financières internationales. (Taxe Tobin) pour en finir avec tout type de spéculation, ce que l'actuelle taxe sur les transactions financières ne fait pas.

› Exiger une action plus ambitieuse en direction des exilés fiscaux afin de les obliger à payer leurs impôts en France.

La FGR-FP réclame une protection efficace pour les « lanceurs d'alerte ». Elle dénonce l'article 5 de la directive dite sur le secret des affaires, adoptée le 14 avril 2016 par le Parlement européen qui limite dangereusement cette protection, tout en reconnaissant pour la première fois l'action des lanceurs d'alerte.

En concordance avec les conclusions de la COP 21 (accords de Paris), elle estime qu'une fiscalité écologique compatible avec la lutte contre la pauvreté et les inégalités doit se concevoir au niveau européen et

mondial, de manière globale, afin de lutter contre toutes les pollutions et le réchauffement climatique. Dans cette perspective, il convient de prendre, dès présent, des mesures qui doivent inciter à limiter l'empreinte écologique notamment sur tous les types de transports (transports routiers, naval et aérien). Cette fiscalité écologique ne doit pas se traduire par un alourdissement des impôts sur la consommation. C'est sur les entreprises polluantes que l'État doit exercer une politique de pression d'une part, d'incitation d'autre part en augmentant l'impôt sur les bénéficiaires avec bonus-malus ; l'intégralité du produit de la fiscalité écologique doit servir à la transition vers des modes de production respectueux de l'environnement.

Enfin la FGR-FP dénonce les mesures discriminatoires qui frappent les retraités et revendique pour eux :

› L'annulation de la hausse de 25 % de la CSG entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

› Le maintien de l'abattement de 10 % et la suppression du plafond qui en limite la portée.

› Le rétablissement aux conditions antérieures de la demi-part supplémentaire au profit des personnes célibataires, divorcées, veuves ou pacsées, ayant élevé un ou plusieurs enfants.

› La suppression de la fiscalisation de la majoration pour trois enfants et plus.

› L'instauration d'un crédit d'impôt au profit des personnes dépendantes à domicile ou en structure, au titre des frais d'hébergement, à hauteur de 50 % des sommes versées dans la limite du plafond fixé par la loi.

› La pérennisation de l'exonération de la contribution à l'audiovisuel public pour les retraités actuellement exonérés de la taxe d'habitation.

La FGR-FP appelle donc à une véritable réforme fiscale d'ampleur qui garantisse une réelle justice fiscale et une meilleure répartition des richesses. ■



LES VOTES

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS NATIONAUX

NOMBRE DE MANDATS : 369

VOTANTS : 336

NULS : 0

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 336

Sont élu(e)s :

BARRE Francine	335
LE LANN Françoise	335
GRIALOU Marie Françoise	335
LE TRIVIDIC Guy	336
FOGLIARINI Jacques	331
MANDON Gilberte	333
JALADE Pierre	333
RALLET Daniel	336
LANÇON Jean-Pierre	332
SEGUIN Jean Claude	333
LAURENT Jean-Pierre	334
SEGUREL François	333
LAUTON Michelle	335
SELVES Jacques	333
LE DISERT Marc	335
VEVRAT Marc	335

ÉLECTION DU BUREAU NATIONAL

À l'unanimité de la Commission exécutive nationale

Secrétaire général : Marc LE DISERT

Trésorier national : Jean-Pierre LAURENT

Secrétaires nationaux :

Jacques FOGLIARINI

Jean-Pierre LANÇON

Marc VEVRAT

ÉLECTION DE L'ADHÉRENT DIRECT À LA CE

Titulaire : Jean-Marie SAXE

Suppléant : Michel BRETON

DÉLÉGUÉS DES SYNDICATS

SNUipp : Deny NONNET

SNES : Marylène CAHOUET

- RAPPORT D'ACTIVITÉ : unanimité
- RAPPORT FINANCIER : Pour 188 – Contre 4
- MOTION REVENDICATIVE : Pour 171 – Contre 1
- RÉSOLUTION SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES : Pour 162 – Contre 1
- RATIFICATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX : unanimité
- RATIFICATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES : unanimité

COMPOSITION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE NATIONALE

BUREAU NATIONAL		AUTRES DÉLÉGUÉS NATIONAUX	
TITULAIRE	SUPPLÉANT(E)	TITULAIRE	SUPPLÉANT(E)
S.G. LE DISERT Marc	CAZANAVE Alain	BARRE Francine	POUGNANT Hélène
T.N. LAURENT Jean-Pierre	SINEAU Daniel	GRIALOU Marie-Françoise	HECKER Claudine
S.N. FOGLIARINI Jacques	BRETON Mireille	JALADE Pierre	MICHELOT Jean-Paul
S.N. LANÇON Jean-Pierre	PRIVAT Cécile	LAUTON Michèle	LELOUREC Hervé
S.N. VEVRAT Marc	HERRERA Henri	LE LANN Françoise	KNOFF Gervaise
		LE TRIVIDIC Guy	DEFAUQUET Chantal
		MANDON Gilberte	STOCKER Jackie
		RALLET Daniel	OLIVAIN Michelle
		SEGUIN Jean-Claude	GIRARDY Philippe
		SEGUREL François	CAMBIER Patrick
		SELVES Jacques	TIJOU Philippe

DÉLÉGUÉS REGIONAUX

RÉGION	TITULAIRES	SUPPLÉANT(E)S
ALSACE	Elisabeth POGGI	Marjolaine BAUTZ DE LUZE
AQUITAINE	Claude HELION	Christian STEENHOUDT
AUVERGNE	André THOMAS	Gérard HATAB
BASSE NORMANDIE	Michelle LAMBERT	Rémy MARTINEAU
BOURGOGNE	Jacques PIOCH	Daniel MALSOT
BRETAGNE	Robert LE FANIC	Monique BOCHET
CENTRE	Michel DAGAULT	Jacques VRAIN
CHAMPAGNE ARDENNE	Brigitte VINOT	Pascale SAMPOL
CORSE	Joseph MARCAGGI	Jean François FRANCESCHINI
FRANCHE COMTÉ	Jean François TAMBOLONI	Bernard POINTURIER
HAUTE NORMANDIE	Micheline PETITPAS	Georgette LECARPENTIER
ÎLE DE FRANCE	Micheline REDOUTÉ	Ghislaine BAUMANN
LANGUEDOC ROUSSILLON	Jean MÉDAN	Erick MICHEL
LIMOUSIN	Pierre LEYMARIE	Françoise SOULAT
LORRAINE	Louis FEIDT	Françoise BOTTIN
MIDI PYRÉNÉES	Claude MARIETTI ROS	Liliane CORDENOS
NORD PAS DE CALAIS	Jean Michel LECLERCQ	Alain DERCOURT
PAYS DE LA LOIRE	Albert DEAU	Danièle REOLID MEIGNAN
PICARDIE	Claude VIOLET	Edouard KRYSZTOFORSKI
POITOU CHARENTES	Serge GARATE	Martine PHILIPPE
PROVENCE CÔTE D'AZUR	Jean Pierre ANDRAU	Jacques HAUYE
RHÔNE ALPES	Geneviève VERGNES	Geneviève MOCQUET
OCÉAN INDIEN	Michel ZERWETZ	Jean Claude URIOT
ANTILLES – AMÉRIQUE DU SUD	Gérard ALIDOR	Jeanine PELER

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

ÉLU.ES JUSQU'EN 2022 :

RAGU Guy (Loiret) – Suppléant : CHARBON-MOREUIL Martine

SALVAN Francis (Solidaires F.P.) – Suppléant : MORIN Michel

MALZAC Guy (Val de Marne) – Suppléant : LANTZ André

ÉLU.ES JUSQU'EN 2025 :

LECAN Arlette (Sarthe) – Suppléante : LECOMTE Monique

WILNER Jacqueline (SNASUB)

LENORMAND Edmond (SNCL-FAEN) – Suppléant : DOLLEY Lucien

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points* : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, siège social : 1bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation
ORIAS n°07 027 138 - BPCI - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 157 697 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042.
Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

casden.fr

01 64 80 64 80

Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

